

CHEMINONS ENSEMBLE N° 19

Juin 2012.

LE MOT DU MAIRE.

Voici, déjà, le rendez-vous qui me permet de faire le point et de vous rendre compte de notre travail au bénéfice de la commune de CHEMINON. Le temps maussade que nous subissons depuis de nombreuses semaines m'inciterait plutôt à trouver les heures qui passent mornes et longues et, pourtant, je vous assure que je ne les ai pas vues s'écouler.

En effet, de nombreux sujets sont en cours de réflexion, d'étude ou de réalisation. A ces travaux, s'ajoutent quelques incidents imprévus ou autres dysfonctionnements qui, à mon avis, auraient pu ou du attendre la rentrée.

Notre bulletin est pour moi un lien formidable de communication et me permet, ainsi, de vous tenir informés de tout ce qui se passe dans notre village. Nous ne verrons pas aujourd'hui tous les problèmes en cours de traitement, mais ce qui me semble réellement important : l'étude sur la prochaine taxation des Ordures Ménagères (O.M.), et les travaux de l'église.

Ainsi que cela a déjà été expliqué dans le compte-rendu du dernier conseil municipal et le dernier *Cheminons Ensemble*, la Communauté de Communes Saulx et Bruxenelle (CCSB), a fait le choix, il y a quelques années, d'appliquer une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Cette façon de faire participer financièrement les habitants de notre collectivité est souvent décriée, car elle semble quelquefois injuste. Pourtant, aux yeux d'une large majorité, ce choix a été jugé le plus équitable. Désormais de nouveaux impératifs, liés à Grenelle I et Grenelle II, obligent la CCSB à mettre en place une solution se rapprochant au plus près des demandes de notre population, tout en conservant les avantages du système actuellement utilisé : la **TEOM incitative**. Par ce terme, *incitative*, il ne faut pas entendre autre chose qu'une incitation, avant de devenir une volonté, pour tous, à diminuer la quantité d'OM que l'on retrouve chaque semaine dans nos poubelles. Cette diminution ne pourra être que le résultat d'un meilleur tri sélectif, d'une meilleure utilisation de la déchetterie et un choix volontaire à n'utiliser que des produits respectant des normes plausibles d'emballage au détriment des suremballages que nous connaissons tous et qui nous coûtent très cher. Le coût d'un produit sureballé est réglé deux fois par les consommateurs. Le fabricant qui vend du poids (pour ne pas dire du vent), en sus de son produit, le fait payer intégralement par le client. Ce sureballage, n'ayant plus, alors, aucune utilité, est injecté dans la chaîne des OM, financée par les collectivités et ses habitants.

Au point où nous en sommes de l'étude sur l'avenir des financements des OM, il semble que la volonté des élus s'oriente vers une taxe incitative qui comprendrait une *part fixe* et une *part variable*. La fourniture de bacs, le ramassage et le traitement des OM seraient les éléments de calcul de la part fixe. La quantité des OM ramassées, constituerait la part variable. Pour son calcul,

plusieurs solutions sont alors possibles : un coût proportionnel au poids ou un coût proportionnel au nombre de ramassages. Dans une première approche, la notion de poids semble assez inéquitable, alors que le paramètre du nombre de ramassages, ou de levées, du bac OM, semble vouloir inciter les habitants à essayer de diminuer la quantité d'OM afin de diminuer le nombre de levées. Plus on sort sa poubelle et plus on paye.

Dès que j'aurai de nouvelles précisions à ce sujet, je ne manquerai pas de vous en informer. J'aimerais aussi vous persuader que tous les élus formant le conseil communautaire, travaillent pour la défense financière des habitants de notre collectivité.

Le deuxième point important que je voudrais évoquer ici, est notre église. Plusieurs Cheminoniers m'ont demandé la possibilité de visiter l'intérieur de celle-ci. Il ne faut surtout pas se fier à l'état extérieur des murs et de la toiture : l'intérieur est un chantier et, comme tel, il est interdit au public car dangereux. Je vous promets que dès que cela sera possible, j'organiserai une journée "portes ouvertes".

Toujours concernant notre église, nous venons d'être confrontés à une nouvelle mauvaise surprise : les murs de la sacristie doivent être partiellement déposés et rebâti car ils menacent réellement de s'effondrer. Notre village fera face, mais cet aléa augmente encore le coût et le temps du travail.

Je souhaite avoir des nouvelles plus précises et plus agréables pour notre prochain bulletin.

Enfin, avant de vous quitter, je tiens à souhaiter à tous, jeunes, moins jeunes, d'excellentes vacances avec un temps ensoleillé et des températures agréables qui nous fassent oublier les jours que nous venons de passer. Retrouvons-nous dans quelques semaines, bronzés, reposés et prêts à affronter une nouvelle année de travail. Bonnes vacances à tous,

Michel JOURNET.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2012.

VOTE DES TAXES COMMUNALES 2012.

Le maire informe les membres du conseil municipal des difficultés rencontrées pour faire face aux augmentations des coûts de l'énergie, des carburants et des nouvelles valeurs de la TVA. Celle-ci est passée de 5,5 % à 7 % pour les travaux affectés par cette valeur. D'autre part, la TVA de 19,6 % est prévue de passer de 19,6 % à 20,6 % dès les élections passées.

Inversement, les dotations reçues pour 2012 ont diminué.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'augmenter la valeur des taux des taxes communales de 1 % et de conserver cette variation chaque année, du moins tant que les gouvernements n'auront pas maîtrisé les augmentations des coûts des énergies, afin d'éviter une augmentation très élevée et brutale que les habitants de CHEMINON ne pourraient pas supporter.

L'augmentation de 1 % des taxes communales donnera donc les valeurs suivantes :

- Taxe d'habitation :	de 13,64 %	à	13,78 %
- Taxe foncier bâti :	de 17,65 %	à	17,83 %
- Taxe foncier non bâti :	de 20,33 %	à	20,53 %

- Cotisation Foncière des entreprises : de 13,50 % à 13,64 %

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2012.

Si les subventions accordées aux organismes pour l'année 2011 peuvent être reportées, il convient d'ajouter, cette année, une subvention spéciale accordée à l'école de CHEMINON/TROIS FONTAINES. En effet, la classe de Trois-Fontaines avait programmé un voyage en Angleterre depuis 2009. Des difficultés de dernière minute et des aléas non contrôlables ont obligé les enseignants et les parents des élèves concernés, de reporter, jusqu'à cette année, ce projet. Afin de pouvoir réaliser celui-ci, les organisateurs ont estimé et souhaité la participation des municipalités de :

- Trois-Fontaines : 1 500,00 €
- Cheminon : 1 600,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions aux organismes suivants :

S.P.A. :	288 €	Croix Rouge Française :	130 €
Les amis de nos églises :	155 €	Mieux vivre :	100 €
Goûter de Noël :	150 €	CAP Intégration :	60 €
Téléthon :	160 €	Souvenir Français :	100 €
ZEP :	696 €	Goûter sport-écoles	161 €
Les amis des écoles (voyage Angleterre)	1 600 €		
- Total :		3 600 €	

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2012.

Budget primitif M 14 commune 2012.

- Recettes de fonctionnement : 386 793,00 €
- Dépenses de fonctionnement : 386 793,00 €
- Recettes d'investissement : 947 929,00€
- Dépenses d'investissement : 947 929,00 €

Budget primitif M 49 eau 2012.

- Recettes de fonctionnement : 120 503,00 €
- Dépenses de fonctionnement : 120 503,00 €
- Recettes d'investissement : 26 085,00 €
- Dépenses d'investissement : 26 085,00 €

AFFAIRES DIVERSES.

Le maire fait part aux membres du conseil municipal des problèmes de distribution d'eau rencontrés les 12 et 13 avril 2012 à CHEMINON. Suite à des travaux de branchement au réseau de distribution d'eau, rue des Sablons, à la remise en pression de celui-ci, les canalisations ont explosé à quatre endroits : rue des Sablons, rue Basse et à deux endroits, rue Bénard. La première réaction imposée par les événements a donc été de fermer en amont le réseau de distribution d'eau pour toutes ces parties, puis d'entreprendre les réparations. Grâce à la célérité et au professionnalisme des techniciens de la SAUR et des ouvriers municipaux, celles-ci ont, d'ailleurs été réalisées en moins de 24 heures. Monsieur le maire tient à remercier tous ces techniciens et présente des excuses à tous les habitants qui ont dû subir les désagréments de ce dysfonctionnement imprévisible.

Le maire tient à remercier tous les bénévoles qui ont participé, cette année encore, au ramassage des détritiques sur les trois routes d'accès à CHEMINON. Les 33 sacs poubelles qui ont été remplis, bien remplis, sont la preuve du manque d'incivilité de quelques personnes se croyant tout autorisé. Monsieur le maire rappelle qu'il est du devoir de chacun, lorsqu'il en est témoin, de noter tous renseignements susceptibles de confondre et poursuivre les auteurs de ces actes indélébiles.

Monsieur Richard BURDAL fait part aux membres du conseil municipal de l'état du chemin de Saint-Vrain. En réponse à cette remarque, monsieur le maire rappelle ce qui a été dit pour le chemin de la Blanche Côte et précise que pour ce chemin de Saint-Vrain, il a déjà été demandé à plusieurs personnes désireuses de se débarrasser de gravats, d'aller déposer ceux-ci à l'angle situé à l'orée de la forêt, au fond de la partie cultivée. Un bénévole, monsieur Jean-Claude CONNESSON s'est proposé pour aller étendre ces gravats sur la partie du chemin située dans la forêt.

Monsieur Richard BURDAL fait part d'une demande de plusieurs personnes d'installer des bancs au lieu-dit "les Bâtis". Monsieur le maire répond que s'il est impensable d'acheter des bancs pour les faire installer en ce lieu retiré, il est, par contre, possible de faire réaliser des bancs sommaires dans des troncs de bois "sédentarisés" aux bords de nos chemins depuis de nombreuses années. Monsieur Claude BRIOLAT, premier adjoint est chargé de cette réalisation.

Monsieur Richard BURDAL fait part aux membres du conseil municipal de ses craintes sur la longévité et l'utilité de l'éclairage par le sol de l'autel et du chœur de notre église. Monsieur le maire rappelle que cet éclairage doit mettre en valeur cette partie de l'église qui n'est plus utilisée, d'ailleurs, mais qui fait toujours partie du monument et ne doit pas être oubliée. (*Il est d'ailleurs fort pensable que c'est cette partie qui a fait prendre la décision de classement aux monuments historiques de toute notre église.*). Quant à la solidité des matériels encastrés au sol, de nombreux exemples montrent que désormais cette technique a évolué et, en plus, les matériels installés ne seront pas soumis à un vandalisme direct puisqu'ils sont installés à l'intérieur de l'église. Monsieur le maire précise encore que la décision était entre les mains de monsieur CHÂTILLON, architecte en chef des monuments historiques.

Madame Françoise PEROT, troisième adjointe, fait remarquer qu'il n'est peut-être pas utile d'augmenter d'une telle somme (12 000 € HT) le coût de restauration de l'église par des travaux d'électricité qui lui semblent surdimensionnés. Monsieur le maire précise que là aussi, il n'y a rien de trop dans l'installation qui a été estimée. L'éclairage a été vu "au minimum" et, à part quelques prises et la distribution de la sonorisation, rien d'inutile n'a été retenu. Monument historique oblige, toutes les canalisations doivent être encastrées et cette technique a un coût certain. Là aussi, le dossier est entre les mains de monsieur CHÂTILLON.

ESPRIT DE DÉFENSE ET DEVOIR DE MÉMOIRE.

L'un et l'autre, complétés par le respect des traditions sont indissociables.

C'est en effet la connaissance du passé, les leçons que nous apporte la lecture de l'histoire de notre pays avec ses zones d'ombres et de lumières, que l'on peut comprendre pourquoi il est nécessaire d'être vigilant face à une certaine démobilitation « morale » (voire intellectuelle), dont les conséquences communes, sinon supposées, seraient la disparition de notre civilisation, de notre identité et de notre culture.

Les menaces de ce début de siècle se présentent sous des formes variées, insidieuses, dans la vie quotidienne tant au niveau national qu'international, avec les risques que cela comporte pour l'équilibre mondial et la paix.

Pendant longtemps l'esprit de Défense recouvrait le sentiment patriotique qui lui-même renvoyait au sentiment national. L'esprit de Défense, dans une démocratie, ne peut se résumer à la seule acceptation d'une politique de défense votée par le Parlement.

L'esprit de Défense n'existe pas spontanément, il est partie intégrante d'une éducation à la citoyenneté. L'enseignement de défense est une



éducation sur les valeurs à transmettre. Il doit mettre en évidence la conscience de l'appartenance à une communauté de solidarité et de destin et faire surgir une culture de défense et de sécurité.

L'ESPRIT DE DÉFENSE.

L'esprit de défense, c'est avant tout le refus de subir, et il doit s'insérer dans tous les actes de la vie quotidienne. Il comprend nos racines, notre civilisation, notre identité nationale.

Cet esprit de défense repose sur la connaissance des menaces bien identifiées — terrorisme, armes nucléaires et épidémiques, linguistiques et artistiques — qui mettent en cause l'existence de la nation, ses institutions, ses valeurs. Il doit aussi restaurer les liens Armées-Nation suspendus depuis la fin du Service National obligatoire. L'esprit de défense doit prendre place dans le cadre européen, mais sans que cela ne contredise la défense des valeurs nationales et dans le respect de chaque nation. Nous sommes menacés dans notre civilisation, il est nécessaire d'être vigilants face à une démobilisation morale et civique.

Un peuple sans esprit de défense n'est plus un peuple libre mais un peuple prêt à accepter l'asservissement.

La Patrie est notre bien commun. Tous, nous devons en avoir la totale conscience. Encore faut-il que le cosmopolitisme, qui se développe de plus en plus, n'obère pas cet esprit dans une société en mal de repères.

Il faut défendre ce « bien commun » face à l'individualisme et l'égoïsme !

L'esprit de Défense n'existe pas spontanément, il est partie intégrante d'une éducation à la citoyenneté. L'enseignement de défense est une éducation sur les valeurs à transmettre. Cet esprit de défense doit mettre en évidence la conscience de l'appartenance à une communauté de solidarité et de destin et faire surgir une culture de défense et de sécurité.

LE DEVOIR DE MÉMOIRE.

La construction européenne est l'heureuse conclusion d'une longue série de conflits. Après trois guerres qui ont ensanglanté l'Europe, la paix que nous connaissons n'est pas le fruit du hasard, mais un long et patient travail qui demande à être poursuivi. La réconciliation franco-allemande démontre qu'il faut avoir foi en l'avenir, sans rien oublier du passé.

Le devoir de mémoire est une notion née en France, dans les années 1980-1990, qui suppose l'obligation pour la société d'entretenir la mémoire des victimes des événements passés, et la responsabilité en incombe aux jeunes générations n'ayant pas connu ces événements. On a parfois l'impression que le « devoir de mémoire » sonne comme une injonction morale faite par une génération d'adultes. Personne ne peut, imposer un « devoir de mémoire » aux jeunes générations. La parole de l'adulte qui sait, du professeur qui affirme péremptoirement, qui dit où est le Mal, où est le Bien, ne peut être suffisante pour déclencher la prise de conscience chez les plus jeunes. Ce sont les jeunes générations elles-mêmes, à travers leurs tâtonnements, qui doivent « se construire une mémoire, une conscience, basées sur une connaissance rigoureuse des faits ». Autrement dit, il y a

l'obligation d'un « travail d'histoire ». Cela implique de faire la différence entre l'histoire et la mémoire :

L'histoire est indispensable pour comprendre le passé.

La mémoire est indispensable pour construire le présent.

Participer aux cérémonies du 8 mai ou du 11 novembre, est un devoir de mémoire.

Ces cérémonies gardent aujourd'hui tout leur sens car elles sont l'occasion de rendre hommage aux combattants, pour que ne sombrent pas dans l'oubli les sacrifices et les souffrances de toute une génération.

« LA MÉMOIRE SE TRANSMET, L'ESPOIR SE DONNE ».

DERNIER DIMANCHE D'AVRIL.

JOURNÉE NATIONALE DE LA DÉPORTATION.

Au début des années 1950, les anciens déportés et les familles des déportés qui n'avaient pas survécu à la déportation ont exprimé le souhait de voir inscrite au calendrier des commémorations une célébration nationale destinée à préserver la mémoire de la déportation.

Ce besoin de préserver la mémoire de la déportation a été reconnu par la Loi du 14 avril 1954, votée à l'unanimité par le Parlement qui a consacré le dernier dimanche d'avril "*Journée nationale du Souvenir des victimes et héros de la déportation*" au cours de laquelle la nation honore la mémoire de tous les déportés sans distinction, et rend hommage à leur sacrifice.

SOUVENIR : Pour se souvenir, encore faut-il le vouloir, et surtout savoir ce qui s'est passé !

Dans nos villages (excepté Sermaize-les-Bains) cela se passe dans l'indifférence générale. "*Tiens, il y a les drapeaux à la poste, ils ne sont pas en retard pour le 8 mai !*"

C'est pourquoi, correspondant défense, chargé de la mémoire il me paraît nécessaire de faire un bref rappel :

Pourquoi faut-il toujours se souvenir ? Pourquoi faut-il sans cesse témoigner ?

Revenir sur le passé reste un préalable indispensable pour faire comprendre la tragédie humaine de la Déportation. Survenue souvent après les épreuves de l'arrestation et de l'internement, la déportation dans ses finalités répressives ou exterminatrices a touché des dizaines de milliers de nos compatriotes comme aussi de ceux qui avaient trouvé asile sur notre sol.

Jamais il n'a été plus indispensable de rappeler notre passé concentrationnaire qui peut sembler lointain aux générations nouvelles.

Les enseignements que nous en tirons restent actuels à nos yeux. Malgré le temps qui passe et les mémoires qui s'éteignent, ***nous avons le devoir de rappeler les leçons de notre histoire*** qui appellent à la lucidité et à la vigilance.

Loin de disparaître, le fanatisme, le racisme, la xénophobie ne cessent de ressurgir à travers un monde agité par des passions nationalistes et religieuses et des désordres économiques.

Le nombre des déportés de France dans les camps de concentration ou d'extermination nazis au cours de la Seconde Guerre mondiale est estimé à plus de 150 000 personnes, dont 80 000 victimes de mesures de répression (des politiques et des résistants) et 75 000 juifs, victimes de mesures de persécution. Au total, disparaîtront plus de 100 000 déportés partis de France.

Il importe de ne pas laisser sombrer dans l'oubli les souvenirs et les enseignements d'une telle expérience, ni l'atroce et scientifique anéantissement de millions d'innocents, ni les gestes héroïques d'un grand nombre parmi cette masse humaine soumise aux tortures de la faim, du froid, de la vermine, de travaux épuisants et des sadiques représailles, ainsi que la cruauté réfléchie des bourreaux.

TOUJOURS LES ARNAQUES !

Dans le Cheminons Ensemble n° 17 de décembre 2011, nous vous proposons un article intitulé « **ARNAQUES : RÉAGISSONS !** ». Nous décrivons les modes opératoires des voleurs afin d'obtenir les coordonnées bancaires.

La Caisse d'Allocation Familiale et la Caisse d'Assurance Maladie sont les plus employées.

Le "trop payé" à l'abonnement internet fonctionne aussi.

Il y a quelque semaine, un habitant du village, découvre dans sa messagerie un Mail du dimanche 20 mai à 02h50 (*un dimanche, au milieu de la nuit, quelle conscience professionnelle chez ORANGE, mais c'est néanmoins suspecte.*)

Le message dit que « *suite à une erreur provenant du département de comptabilité, la somme de 105,67 €, (près de trois le prélèvement habituel), a été prélevé suite à une défaillance technique ...*

Cependant nous vous invitons à vous identifier et remplir le formulaire pour procéder au processus de remboursement qui se fera en 2 à 3 jours ouvrables ». (Vous croyez que lors d'une erreur à leur profit, les fournisseurs de téléphonie s'empressent de nous rembourser en 2 ou 3 jours ?).

Suit une icône « Identifiez-vous », si vous répondez à ce questionnaire vous donnez les renseignements nécessaires pour que des voleurs vident votre compte, et même plus.

Et le message conclut : « *Veillez noter que dans le cas de non-réception de vos informations (vos coordonnées bancaires) via le formulaire (Identifiez-vous), la somme prélevée de 105,67 € sera considérée comme valide et aucune réclamation la concernant ne sera acceptée.* » (Ce qui est fait, une réclamation est toujours possible).

Bien sûr, après contrôle auprès de la banque, il n'avait été prélevé que le montant correspondant à l'abonnement mensuel et non les 105,67 € indiqués. Donc, méfiance.

UN PEU D'HISTOIRE DE (la) France.

L'APPEL DU 18 JUIN 1940.

Le 18 juin 1940, le Général de GAULLE, lance son célèbre appel à la Résistance sur les ondes de la BBC depuis LONDRES : refusant la capitulation de la France face à l'ennemi nazi, il appelle à ne pas cesser le combat contre l'Allemagne nazie et il prédit la mondialisation de la guerre.

Ce discours, très peu entendu sur le moment, mais publié dans la presse française le lendemain et diffusé par des radios étrangères, est considéré comme le texte fondateur de la Résistance française, dont il demeure le symbole. **"Quoi qu'il arrive, la flamme de la Résistance ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas"**.

LES COMPAGNONS DE LIBÉRATION ET LA CROIX DE LA LIBÉRATION.

Les Compagnons, des hommes et des femmes, qui ont répondu au message du général de Gaulle, tant en Angleterre, qu'en Afrique ou en métropole. Étudiants, militaires, ingénieurs, paysans, industriels, hommes de lettres, diplomates, ouvriers, prêtres, tirailleurs africains ou marocains, magistrats, médecins : les Compagnons représentent l'ensemble de la société civile et militaire de la France LIBRE et de la Résistance intérieure.

Une décoration prestigieuse, voulue par le Général de Gaulle en novembre 1940, gagnée dans les sables de BIR HAKEIM, les neiges de RUSSIE, les montagnes du GARIGLIANO, la boue des VOSGES ou les réseaux clandestins en France occupée.

Le 23 janvier 1946, un décret arrêta la liste de cette confrérie exceptionnelle, et en fixait le nombre des Compagnons à 1036 hommes et femmes, à cinq communes (Nantes, Grenoble, Paris, Vassieux-en-Vercors et Ile de SEIN, ainsi qu'à 18 unités combattantes.

Sur ces 1036 Compagnons, dont six femmes, un peu plus de 700 ont survécu au conflit. Ils étaient 26 le 18 juin dernier.

LE SAVIEZ-VOUS ?

"Œil pour œil, dent pour dent". Vous connaissez tous cette expression (ou plutôt, cette sentence) qui vient de **la Loi du Talion**, qui apparaît en 1730 avant Jésus Christ dans le code d'HAMMOURABI, alors roi de BABYLONE.

Cette loi vous semble terrible, mais à l'époque elle paraissait "juste et équitable" ! Car avant elle la victime, ou la famille de la victime avait le choix dans les représailles et comme rien n'indiquait que la vengeance devait être égale au préjudice subi, cela pouvait être sans limites.

"Œil pour œil, dent pour dent" signifie que l'on souhaite infliger à une personne une vengeance égale, et en aucun cas supérieure à ce qu'elle nous a fait subir.

Cette loi entendait lutter contre une escalade de la violence individuelle en limitant celle-ci au niveau de violence subie.

La notion contemporaine de **légitime défense** procède du même esprit en exigeant que toute riposte soit proportionnée à l'attaque subie.

NOS PEINES ET NOS JOIES.

Décès.

-Le 12 mai, M. André DELAUNAY, 85 ans, décédé à Maisons en Champagne.

Naissances.

-Le 7 avril, Lil, Élise, Louise MORLOT de David MORLOT et Sonia SZUDAROVITS, 5 rue de Vitry.

-Le 15 avril, Léanna Céline Tiffany GUILLEMIN de Michel GUILLEMIN et Julie RAVELLI,

2 bis, rue de l'Échaffaud.

Arrivées.

M. PIEPER Mehdy et Mme BERTRAND Patricia, 42 rue Haute.

M. CORPET Marcel et Mlle CAYE Eden, 4 rue de Maurupte.

M. GILSON Nivolas et Mme VRSEL Céline, 1 rue Marcelle Peronne.

M. DURDAN Romain et Mlle HENNEQUIN Flavie, 59 rue Haute.

M. THIEBAUX Jonathan et Mlle Gateaux Lucie, 22 rue Connaissance.

Mlle CHARF Muriel, 23 rue Haute.

JEANNE D'ARC et CHEMINON.

Pour plus de compréhension du texte, suit une Bio Généalogie simplifiée de Jeanne d'Arc.

Jean Nicolas ROMÉE
Seigneur de VOUTHON
1356-1466.
Grand-Père de Jeanne.

Isabelle ROMÉE
de VOUTHON, épouse
de Jacques d'ARC.

Adeline ROMÉE
de VOUTHON.

Jean ROMÉE de
VOUTHON, époux de
Margueritte COLNEL

Henri ROMÉE
de VOUTHON (1)

Jeanne d'ARC.
1412-1431.

Catherine
d'ARC.

Jacques
d'ARC.

Jean
d'ARC.

Pierre
d'ARC.

Les cousins et cousine de Jeanne d'ARC.

Pierreson ROMÉE
de VOUTHON

Nicolas ROMÉE
de VOUTHON (2)

Périnet
de VOUTHON.

Mengeotte Margueritte
ROMÉE de VOUTHON
épouse de
Nicolas TURLAUD (3).

(1) Curé de Sermaize.

(2) Religieux profès à l'abbaye de Cheminon. Nicolas (ou Colas) suit Jeanne d'Arc dans toutes ses expéditions et voyages pour lui servir d'aumônier et chapelain.

(3) Tué d'un coup de bombarde, en 1423, lors du siège de l'église de Sermaize.

C'est peut-être parce que durant la campagne des présidentielles, certains partis politiques ont beaucoup (trop) revendiqué Jeanne d'arc comme icône de leur parti que de nombreuses personnes du

village ont demandé qu'en cette année du 600^e anniversaire de sa naissance nous parlions d'elle et de ses rapports avec Cheminon et Sermaize-les-Bains.

Peu d'icônes historiques n'auront été, dans l'histoire de notre République, sujet à autant de récupération politique. Si aujourd'hui, il est de bon ton de se tourner vers l'histoire pour assurer sa légitimité partisane, à l'instar de la notion du gaullisme qui n'en finit pas d'être utilisé, c'est bien la martyre Jeanne d'Arc qui fait de nos jours recette chez nos politiques. En effet, cette sainte de l'Église catholique est le symbole du courage et de la dévotion. L'Histoire retient que Jeanne d'Arc s'est donnée pour sa patrie, sa nation. Elle est partie en guerre contre « l'Anglois » par amour de la France. Elle est morte pour son idée de la France. Avec une telle dévotion pour son pays, il n'est donc pas étonnant que Jeanne d'Arc devienne un symbole pour les Français, mais surtout pour la classe politique.

Jeanne d'Arc, quels souvenirs garde-t-on exactement de celle qui voulut un jour "bouter les Anglais" hors du royaume ? La jeune bergère inspirée filant la laine en gardant ses moutons ? La rencontre avec le dauphin Charles à Chinon ? La libération du siège d'Orléans ? Le sacre du dauphin à Reims ? La scène du bûcher à Rouen ?

Autant d'images inscrites dans la mémoire collective et dans la réalité historique.

Jeanne d'Arc fait partie intégrante de notre patrimoine commun et peu de personnages peuvent se prévaloir d'avoir suscité tant de publications.

Nous, à Cheminon, nous ne revendiquons rien, sauf peut-être d'en connaître un peu plus sur les liens de Jeanne et de notre village.

Certains connaissent, d'autres pas, d'autres encore, déclarent "n'en avoir rien à F... du Cheminons Ensemble" Donc pour ceux qui ont envie de savoir nous avons rédigé cet article.

Le père et la mère de Jeanne d'Arc.

Domrémy n'était pas le village originaire des parents de Jeanne. **Jacques d'Arc**, son père, était né vers 1375 ou 1380, de bonne et ancienne famille, peut-être à CEFFONDS, près de Montier-en-Der (52). Une plaque commémorative a été placée sur la maison où Jacques d'Arc aurait vu le jour.

C'est vers le temps de son mariage, que Jacques d'Arc vint s'établir à Domrémy. Il épouse Isabelle de ROMÉE (ou Rommée), elle était de Vouthon, village à 7 Kms de Domrémy. On suppose que ROMÉE n'était en aucune manière un nom de famille, mais un simple surnom donné à l'un des siens, selon l'usage du temps, pour avoir fait le grand pèlerinage de Rome.

Le père de Jeanne aurait eu deux frères nommés l'un Nicolas l'autre Jean.

S'ils n'étaient pas riches, les parents de Jeanne étaient du moins estimés et considérés. Cependant la famille d'Arc avait des armoiries à elle avant que Charles VII l'anoblisse et lui donnât celles que l'on connaît.

Les frères et la sœur de Jeanne d'Arc.

Jeanne d'Arc eut une sœur et trois frères, Catherine, Jacques (ou Jacquemin), Jean et Pierre (ou Pierrelot).

Catherine était peut-être l'aînée de Jeanne, elle mourut avant le départ de Jeanne pour Chinon.

Jacques ou Jacquemin fixé en Normandie où il y serait mort en 1452.

Jean d'Arc (ou du Lys) après l'anoblissement de sa famille. Second frère de Jeanne, il suivit de près sa sœur lorsqu'elle partit pour Chinon. Il était avec elle au siège d'Orléans. Il prit part à toutes ses campagnes. Après la mort de Jeanne, il se tint en la compagnie du Roi.

Pierre d'Arc (ou du Lys), dit aussi Pierrelot, frère cadet, croit-on de Jeanne, était aussi au siège d'Orléans. À Compiègne, il fut aussi fait prisonnier comme sa sœur. Il le demeura plusieurs années.

Les oncles, tantes et cousins maternels de Jeanne d'Arc.

La mère de Jeanne avait une sœur et deux frères (peut-être trois).

La sœur : Prénommée **Adeline** (ou Aveline), fut mariée à Jehan le Vauseul avant 1410. Ils eurent deux filles.

Les frères :

Jean ROMÉE de Vouthon, épouse Margueritte COLNEL, quitta le pays en 1416 et vint se fixer à **Sermaize-les-Bains** avec ses enfants. Il exerça le métier de couvreur dont il garda le surnom. Il vécut à Sermaize jusqu'en 1446.

Jean ROMÉE de Vouthon eut trois fils, Perresson (ou Pierresson), Perrinet et Nicolas et une fille Mengeotte.

Nicolas, fils de Jean ROMÉE entra comme religieux profès (c-à-d qui a prononcé ses vœux) à l'abbaye de **CHEMINON**. Jeanne d'Arc dont il était le cousin germain, lui fit donner dispense et permission de son abbé pour lui servir de chapelain et aumônier.

Mengeotte, sœur de Nicolas et fille de Jean ROMÉE, épousa Nicolas TURLAUD qui fut tué durant le siège de l'église de Sermaize.

Henri ROMÉE de Vouthon devint curé de Sermaize et mourut dans l'exercice de ses fonctions pastorales.

-Ci-après un extrait du « Guide du touriste et du promeneur » de M. Louis BROUILLON, membre du Comité des sites et monuments pittoresques du département de la Marne. (1908).

« À Sermaize vécut, au commencement du XV^e siècle, Jean de Vouthon, frère d'Isabelle Romée, mère de Jeanne d'Arc, la femme de celui-ci Margueritte Colnel, leurs trois fils Poirsson, Périnet et Nicolas et leur fille Mengeotte, épouse de Nicolas Turlaud. Ce dernier fut tué d'un coup de bombe, en 1421, lors du siège de l'église de Sermaize par le comte de Salm, qui tenait pour les Bourguignons. Nicolas, cousin germain de Jeanne d'Arc, entra comme religieux à l'abbaye de Cheminon et devint, par la suite, aumônier de la Pucelle ».

-Ci-après un article de L'Union du 24 août 1998.

« Un moine de Cheminon fut le chapelain de Jeanne d'Arc ».

« Selon toute vraisemblance, Jeanne d'Arc est allée à l'abbaye de Cheminon. En effet, sa mère Isabeau de Vouthon avait deux frères à Sermaize-les-Bains : Henri de Vouthon, prieur et curé de Sermaize et Jean de Vouthon qui exerçait le métier de couvreur. Les Vouthon de Sermaize entretenaient des relations suivies avec leurs parents de Domrémy. Un cousin germain de la Pucelle, demeurant à Sermaize, rapporta dans l'enquête de 1476 être allé, dans sa jeunesse, à Domrémy, chez Jacquot d'Arc ».

et Ysabelot sa femme, père et mère de Jeanne la Pucelle. Le même témoin affirme que Jeanne et ses frères étaient allés plusieurs fois à Sermaize.

Selon la déposition faite en 1476 « Jeanne la Pucelle » avait demandé à l'abbé de Cheminon « qu'il octroyast et donnast congé à Nicolas de Vouthon (l'un des trois fils du couvreur, devenu religieux à l'abbaye de Cheminon) » afin que celui-ci devienne le chapelain de Jeanne d'Arc, sa cousine, « pour aller avecques elle où bon lui semblerait », ce qui fut accordé par l'abbé de Cheminon.

Les parents, après le départ de Jeanne pour Chinon, n'eurent la joie de la revoir qu'à Reims, à l'occasion du sacre.

La ville de Reims se réserva l'honneur de traiter et de défrayer le père de la Pucelle. Charles VII lui fit remettre une somme d'argent et le chargea d'annoncer aux habitants de Domrémy et de Greux qu'ils étaient désormais exemptés de toute taille.

Puis vinrent les événements douloureux de 1431. Quand le malheureux père apprit le supplice et la mort de sa fille, ne pouvant supporter ce chagrin, il mourut l'année même de cet événement.

Pour ceux qui ont fait leur service militaire.(La Pucelle ?)

Y a-t-il un rapport entre la "Pucelle d'Orléans" et l'insigne métallique que les militaires portent sur la poche droite de la tenue de sortie (la pucelle) ?.

Il semble que oui. Les insignes militaires propres à chaque unité sont apparus en 1917, durant la première guerre mondiale.

À la mobilisation de 1914 le 32^e régiment d'artillerie, qui avait été créé à Orléans, se trouvait en grande partie en garnison dans cette ville. Lorsqu'il fallut choisir un motif pour son insigne, y faire figurer Jeanne d'Arc s'imposait. Elle figure donc en armure au centre de l'insigne avec le blason de la ville d'Orléans.

Rapidement, ces militaires du 32^e R.A., ont remplacé le mot insigne par "*pucelle*", et au fil du temps ce terme de pucelle pour désigner l'insigne de son unité, c'est étendu à l'ensemble de l'armée de terre.

UN POÈME :

La période de l'adolescence et même de la post adolescence est généralement marquée par les difficultés que l'on éprouve à cet âge de trouver sa place dans la société.

Mais encore, faut-il avoir envie de trouver cette place, ne pas abdiquer devant les difficultés et toujours se dire : "**Qu'il n'est pas besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer**".

Lisez ce poème plein de conseils d'un père à son fils.

Si ...

Si tu peux voir détruire l'ouvrage de ta vie
Et sans dire un seul mot te mettre à rebâtir,
Ou perdre en seul coup le gain de cent parties
Sans un geste et sans soupir ;
Si tu peux être amant sans être fou d'amour,
Si tu peux être fort sans cesser d'être tendre,
Et, te sentant haï, sans haïr à ton tour,
Pourtant lutter et te défendre ;

Si tu peux supporter d'entendre tes paroles
 Travesties par des gueux pour exciter les sots,
 Et d'entendre mentir sur toi leurs bouches folles
 Sans mentir toi-même d'un mot ;
 Si tu peux rester digne en étant populaire,
 Si tu peux rester peuple en conseillant les rois,
 Et si tu peux aimer tous tes amis en frère,
 Sans qu'aucun d'eux soit tout pour toi ;

Si tu sais méditer, observer et connaître,
 Sans jamais devenir sceptique ou destructeur ;
 Rêver, mais sans laisser ton rêve être ton maître,
 Penser sans n'être que penseur ;
 Si tu sais être dur, sans jamais être en rage,
 Si tu sais être brave et jamais imprudent,
 Si tu sais être bon, si tu sais être sage,
 Sans être moral et pédant ;

Si tu peux rencontrer Triomphe après Défaite
 Et recevoir ces deux menteurs d'un même front,
 Si tu peux conserver ton courage et ta tête
 Quand tous les autres les perdront,
 Alors les Rois les Dieux la Chance et la Victoire
 Seront à tout jamais tes esclaves soumis,
 Et, ce qui vaut bien mieux que les Rois et la Gloire,

Tu seras un homme mon fils !

Rudyard KIPLING

Ce poème fut écrit en 1910, à l'intention de son fils, John, alors âgé de 12 ans.

Si après cette lecture vous doutez de vos capacités dites-vous ceci : "Quand je me regarde je m'inquiète, quand je regarde autour de moi, je me rassure".

RÉOUVERTURE DE LA PISCINE DE SERMAIZE.

Du 11 juin au 4 juillet inclus :

Ouverture les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h00 à 19h00, samedi de 15h00 à 19h00.

Fermée le dimanche et le jeudi 5 juillet.

Du 6 juillet au 2 septembre inclus :

Ouverture les mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 11h00 à 13h00 (personnes majeurs et enfants accompagnés des parents), de 15h00 à 18h30 tout public, de 18h30 à 19h30 (personnes majeurs et enfants accompagnés des parents)

Dimanche 10h00 à 12h30 tout public, de 15h00 à 18h00 tout public, de 18h00 à 19h00 (personnes majeurs et enfants accompagnés des parents))

Fermée le lundi. Nocturne le mercredi de 20h30 à 22h30 du 4 au 25 juillet inclus.

Roland GARROS, vous connaissez ? Pour la majorité des gens, ça n'évoque que le tennis.

Il y a quelques jours NADAL a gagné ce tournoi et la quinzaine qui précédait cette finale les médias n'ont cessé de prononcer le nom de Roland GARROS.

Mais savez-vous qui était Roland GARROS ?

Il est né le 6 octobre 1888 à Saint-Denis de la Réunion. Aviateur français, lieutenant pilote lors de la Première Guerre mondiale, mort dans un combat aérien le 5 octobre 1918 à Saint-Morel, près de VOUZIER, dans les Ardennes.

Sa célébrité est d'abord venue de ses exploits sportifs en aviation, et surtout de la toute première traversée aérienne de la Méditerranée, qu'il a effectuée le 23 septembre 1913 en 7h53mn.

Il a mis au point une technique permettant le tir de mitrailleuse à travers l'hélice d'un avion de chasse.

Son nom reste associé au tournoi de Roland Garros car il se déroule dans le stade qui porte son nom depuis sa construction en 1928.

La classe de CE2-CM1-CM2 de Trois-Fontaines s'est rendue en Angleterre, dans le Kent, du mercredi 6 au samedi 12 juin 2012.

Le projet pédagogique et administratif a été mené à bien par le maître, Mr Jérôme Hyonne, aidé de Mme Natacha Cochener pour la préparation des visites. Dans le cadre d'un échange de service, c'est Mme Cochener qui a encadré les élèves en Angleterre sur la demande de Mr Hyonne.



Les enfants ont découvert le ferry à l'aller, et le shuttle au retour.

Sur place, diverses visites, culturelles ou historiques, leur ont été proposées :

Visite du château de Douvres, Découverte de Deal, Tour de Londres en autocar avec un guide francophone, Relève de la garde à Buckingham Palace, Visite du musée de madame Tussauds,

Découverte de Tenterden, Découverte de Canterbury et sa cathédrale avec un guide francophone

Sur les traces de Guillaume le Conquérant : Visite de l'abbaye de Battle, Découverte



de Hastings avec un guide francophone, Visite du château de Hastings, Visite du musée de la contrebande

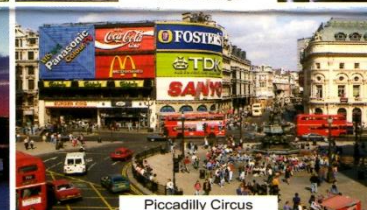
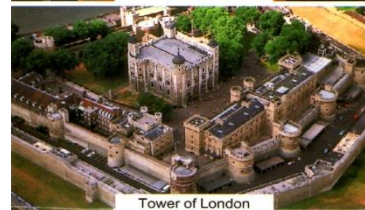
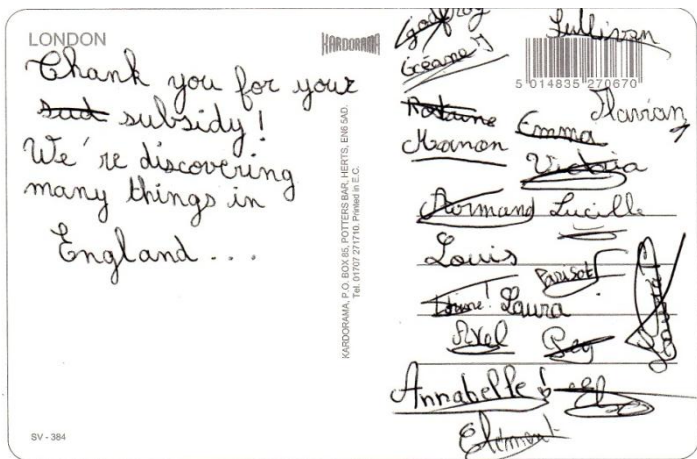
Les élèves sont rentrés ravis de ce séjour linguistique !

Et contrairement aux idées reçues, il n'a pas beaucoup plu! Seulement trois heures sous la pluie en quatre jours !

Depuis plusieurs semaines, ce séjour est un prétexte à diverses séances de géographie, histoire, arts visuels.... Fin juin, une exposition réalisée par les élèves viendra clore les apprentissages.

Ce voyage a été financé par une participation financière des communes de Cheminon et Trois-Fontaines (3100 euros), des familles (2765 euros) et de l'association Les amis de l'école (4628 euros) .

Malgré leur programme chargé ces élèves ont trouvé le temps d'adresser un petit mot, en anglais, au Maire et conseillers municipaux, lesquels les remercie.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :

La bibliothèque de CHEMINON a **30 ans**.

De quelques livres rangés au fond du couloir de l'école en 1982, au local actuel de la Mairie, la bibliothèque a fait son chemin.

Depuis 30 ans, par des acquisitions, des dons, et les prêts de la bibliothèque départementale, notre bibliothèque s'est développée.

Près de **700** ouvrages, dont une grande partie est renouvelée régulièrement, sont à la disposition des habitants de CHEMINON.

Il est également possible d'obtenir des titres sur demande.

392 livres ont été empruntés en 2011 par une trentaine de lecteurs, adultes et enfants.

Le prêt est gratuit et la bibliothèque est ouverte **chaque samedi de 14h00 à 15h00, sauf au mois d'août**.

IMPORTANT :**TRANSPORT SCOLAIRE 2012-2013 – LYCÉE DE VITRY LE FRANÇOIS.**

Les élèves scolarisés au Lycée de VITRY LE FRANÇOIS à la rentrée de SEPTEMBRE trouveront dans leur dossier d'inscription 2012/2013 un imprimé « TRANSPORT SCOLAIRE » qu'ils devront renvoyer impérativement dès réception à l'adresse suivante :

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MARNE

Service des Transports Scolaires

2 bis, rue Jessaint

51038 CHÂLONS EN CHAMPAGNE – CEDEX.

Ou par téléphone au : 03.26.69.49.66.

VOUS POUVEZ AUSSI TÉLÉCHARGER LE DOCUMENT SUR : < marne.fr >

Rubrique : « Transports scolaires - rentrée 2012-2013 »

PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE :

En raison du congé de maternité de l'Assistante Sociale, les permanences mensuelles sont suspendues jusqu'en septembre prochain.

En cas de nécessité veuillez téléphoner au N° 03 26 74 40 56.